

Séance ordinaire du conseil municipal du 1^{er} mai 2023

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE LAVALTRIE

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le lundi 1^{er} mai 2023 à 19 h 00, au lieu ordinaire des séances du conseil au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Christian Goulet, mesdames les conseillères, Anne Charlot-Mayrand, Francine Ranger, Lisette Falker et Marie-Pier Villeneuve et messieurs les conseillers, Denis Moreau, Pascal Tremblay, Jocelyn Guévremont et Robert Pellerin.

Sont également présents : monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général ainsi que madame Marie-Josée Charron, greffière.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire, Christian Goulet, constate le quorum et déclare ouverte la présente séance ordinaire.

2023-05-01

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-05-02

Dépôt du rapport financier 2022 et de ses faits saillants et approbation du rapport de l'auditeur indépendant

ATTENDU l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* qui prévoit que le trésorier doit, lors d'une séance du conseil, déposer le rapport financier;

ATTENDU la parution, le 17 avril 2023, de l'avis public à l'effet que le rapport financier et le rapport des auditeurs indépendants seraient déposés à la présente séance;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal accepte le rapport financier 2022 et le rapport des auditeurs externes de la Ville de Lavaltrie, tels que déposés.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-05-03

Adoption du procès-verbal de la séance du 3 avril 2023

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que soit approuvé le procès-verbal de la séance tenue le 3 avril 2023. Les membres du conseil ayant reçu copie de ce document avant la présente séance et ayant constaté sa fidèle transcription dispensent la greffière de sa lecture et l'approuvent sans modification.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 18 avril 2023

La greffière dépose le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 18 avril 2023.

2023-05-04

Demande de dérogation mineure - 84, terrasse Meilleur

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par monsieur David Hervieux;

ATTENDU que la demande a pour but d'agrandir le garage détaché situé au 84, terrasse Meilleur, de manière à porter sa superficie totale à 148 m², ce qui déroge à l'article 4.3.2.3 du *Règlement de zonage RRU2-2012* qui fixe la superficie maximale à 94 m²;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au 84, terrasse Meilleur, présentée par monsieur Hervieux.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-05-05

Demande d'autorisation d'usage conditionnel, PIIA et dérogation mineure - terrasse Turnbull

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande d'autorisation d'un usage conditionnel et de demandes de dérogation mineure et permis PIIA présentées par *Développement Zone Verte inc.* au dossier 21-010 daté d'avril 2023;

ATTENDU que la demande a pour but de renouveler les autorisations déjà octroyées par l'entremise des résolutions numéros 2022-03-04 et 2022-05-03 pour les phases 3 et 4 du projet intégré de la terrasse Turnbull qui s'étend de la rue Notre-Dame jusqu'au fleuve, celles-ci étant devenues caduques en raison de l'expiration des délais de réalisation;

ATTENDU que la nouvelle demande vise également à modifier des aménagements de parcs ou à ajouter des installations récréatives aux endroits suivants :

- à proximité des maisons de ville et des deux bâtiments multifamiliaux;
- entre les maisons de ville et le fleuve, dont notamment une piscine réservée aux occupants du projet;

ATTENDU que le conseil a été saisi d'une demande initiale de dérogation mineure, à l'égard de ce même projet, relativement au stationnement souterrain du bâtiment A implanté à une distance de 2 mètres de la ligne avant de la rue Notre-Dame, au lieu de 10 mètres;

ATTENDU que la demande initiale a été modifiée et que l'option d'aménagement retenue pour le stationnement ne requiert plus de dérogation mineure;

ATTENDU que l'analyse en PIIA des plans architecturaux et des aménagements paysagers permet de conclure que le projet rencontre les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA;

ATTENDU que le projet proposé respecte les critères d'évaluation du règlement numéro 110-2008 relatif aux usages conditionnels;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, sous conditions;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par madame Francine Ranger

Autorisation d'un usage conditionnel

Que le conseil municipal renouvelle les autorisations des usages conditionnels déjà octroyées dans les résolutions numéros 2022-03-04 et 2022-05-03, sous conditions;

Que le conseil municipal accepte la nouvelle demande d'autorisation d'un usage conditionnel relative à la terrasse Turnbull, présentée par *Développement Zone Verte inc.* en ajoutant les conditions suivantes :

- que le mode d'éclairage des aménagements de parcs et des installations récréatives soit élaboré de manière à ne pas incommoder les propriétés avoisinantes;
- que le bâtiment C, présenté aux plans, doit inclure quatre logements abordables, et ce, conformément au programme

APH Select de la Société canadienne d'hypothèques et de logement;

- que la construction du stationnement souterrain des bâtiments A et B s'effectue en deux phases, soit une première phase construite simultanément au bâtiment B, incluant les cases le desservant, et une deuxième phase construite simultanément au bâtiment A;
- que, pour chaque phase, le projet soit réalisé conformément à l'échéancier proposé, tout en précisant que le délai expire au 31 décembre de l'année indiquée.

Dérogation mineure

Que la nouvelle option d'aménagement retenue pour le stationnement ne requiert plus de dérogation mineure et que, de ce fait, le conseil municipal n'a plus à se prononcer sur le sujet.

Permis PIIA

Qu'en vertu du règlement sur les PIIA, le conseil municipal approuve les plans de construction et les plans d'aménagement modifiés, tels que présentés, sous condition de respecter la réglementation d'urbanisme en vigueur.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à la majorité des membres présents.

Monsieur le conseiller, Denis Moreau, ayant voté contre la proposition.

2023-05-06

Demande de permis PIIA - 51, chemin de Lavaltrie

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par madame Kim Landry;

ATTENDU que le projet a pour but de rénover le bâtiment du Salon de quilles situé au 51, chemin de Lavaltrie et de réaménager l'aire de stationnement, tel qu'illustré aux plans déposés;

ATTENDU que les plans de construction respectent les objectifs et critères du règlement de PIIA;

ATTENDU la recommandation favorable, sous condition, du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal approuve les plans du projet produits par *SAB - Architecture Construction*, datés du 7 avril 2023 relatifs au 51, chemin de Lavaltrie, conditionnellement au dépôt pour approbation d'un plan d'aménagement paysager produit par un architecte paysagiste, préalablement à l'expiration du permis de rénovation.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-05-07

Demande de permis PIIA - 1581-1583, rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par madame Cindy Verreault;

ATTENDU que le projet vise à faire approuver le plan d'aménagement paysager du 1581-1583, rue Notre-Dame, tel qu'illustré aux plans déposés;

ATTENDU que les plans d'aménagement paysager respectent les objectifs et critères du règlement de PIIA;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal approuve les plans d'aménagement paysagers produits par *Boréa Architecture de paysage*, datés du 8 mars 2023 et portant le numéro de dossier B23-0160, relatifs au 1581-1583, rue Notre-Dame.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-05-08

Demande de permis PIIA - 643, rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par monsieur Michel Brisson pour le groupe Harnois;

ATTENDU que le projet vise à faire approuver le réaménagement du site de la station-service Proxi située au 643, rue Notre-Dame, impliquant la démolition partielle du bâtiment, dans le but d'ajouter un lave-auto et de réaménager les aires de circulation et de stationnement, tel qu'illustré aux plans déposés;

ATTENDU la concentration des déplacements véhiculaires qu'engendrerait la présence d'un lave-auto sur ce terrain, par un accès déjà conflictuel en raison de la piste cyclable et le trottoir de la rue Notre-Dame ainsi que de l'achalandage de la station-service;

ATTENDU que l'utilisation de l'accès véhiculaire de la place du Golf, pour le lave-auto, permettrait de réduire cette affluence;

ATTENDU que le fait de limiter le nombre d'allées de circulation permettrait de réduire des aires asphaltées;

ATTENDU qu'en raison de l'importante superficie imperméable de ce site, des ouvrages de rétention des eaux de surface seront requis pour l'obtention du permis de construction, ce qui sera l'occasion de retirer des aires asphaltées au profit d'aménagements paysagers;

ATTENDU que le projet ne rencontre pas les objectifs et critères du règlement sur les PIIA;

ATTENDU la recommandation défavorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal refuse les plans du projet visant à faire approuver le réaménagement du site de la station-service Proxi située au 643, rue Notre-Dame, tels que présentés par monsieur Brisson.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-05-09

Demande de permis PIIA enseigne - 1540, rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *Service d'enseignes Lumicon inc.*;

ATTENDU que le projet a pour but de remplacer des enseignes murales et sur poteau existantes, au 1540, rue Notre-Dame;

ATTENDU que le projet répond aux objectifs et critères du règlement de PIIA pour les enseignes;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal approuve les plans du projet d'enseignes au 1540, rue Notre-Dame, tels que présentés, conditionnellement à ce que la Charte de la langue française soit respectée.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-05-10

Demande de permis PIIA enseigne - 171, rue Saint-Antoine Nord

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par l'organisme Au bord des mots;

ATTENDU que le projet a pour but d'installer une enseigne sur socle, au 171, rue Saint-Antoine Nord;

ATTENDU que le projet répond aux objectifs et critères du règlement de PIIA pour les enseignes;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal approuve les plans du projet d'enseigne au 171, rue Saint-Antoine Nord, tels que présentés.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-05-11

Modification de la résolution 2023-02-13 - appui à une demande auprès de la CPTAQ - Canneberges Schneider

ATTENDU que le conseil municipal a, par le biais de la résolution 2023-02-13, appuyé, sous certaines conditions, la demande de *Canneberges Schneider inc.* à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, relativement à l'extraction de sable sur différents lots;

ATTENDU qu'à la demande de l'agronome, Hugues Francoeur, il y a lieu de corriger la superficie résiduelle inscrite à la résolution 2023-02-13;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal modifie la résolution 2023-02-13 en abrogeant son cinquième paragraphe et en le remplaçant par le texte suivant :

« Que cette demande vise une superficie résiduelle de 2,7 hectares ».

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-05-12

Mandat Bélanger Sauvé - procédures légales - droit acquis au lotissement - lot 3 161 687

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal mandate le cabinet *Bélanger Sauvé* de Joliette, relativement à l'accompagnement juridique dans le cadre du litige avec *Excavation Pascal Savard inc.* relativement à un droit acquis au lotissement sur le lot 3 161 687 au Cadastre du Québec.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Dépôt - certificat d'absence de demande référendaire - règlement RRU2-60-2023

La greffière dépose un certificat relatif à l'absence de demandes valides de participation à un référendum concernant le second projet de règlement numéro RRU2-60-2023 intitulé : *Règlement modifiant le*

règlement de zonage no RRU2-2012 aux fins de faciliter l'utilisation des bâtiments chevauchant deux zones.

2023-05-13

Adoption du règlement RRU2-60-2023

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro RRU2-60-2023 intitulé : *Règlement modifiant le règlement de zonage n° RRU2-2012 aux fins de faciliter l'utilisation des bâtiments chevauchant deux zones*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-05-14

Adoption du règlement 208-3-2023

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 208-3-2023 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 208-2015 afin d'y assujettir les bâtiments qui présentent une valeur patrimoniale moyenne, forte ou supérieure*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-05-15

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 321-1-2023 - modification règlement de démolition

Je, Lisette Falker, conseillère de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant le règlement 321-2023 relatif à la démolition d'immeubles.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

2023-05-16

Autorisation de signature - approbation du propriétaire et acte notarié - opération cadastrale en territoire rénové - Héritage du Roy

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que le conseil municipal autorise le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, l'approbation du propriétaire ainsi que l'acte notarié dans le cadre d'une opération cadastrale en territoire rénové pour le projet Héritage du Roy, tel que présenté au plan cadastral préparé par l'arpenteur-géomètre, Pascal Guilbault, à la minute 13057, en date du 2 février 2023.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-05-17

Demande - Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III)

ATTENDU le *Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) – Volet 3* ayant pour but de soutenir les partenaires municipaux dans la prise en charge de l'entretien du réseau cyclable national;

ATTENDU qu'un segment de la Route Verte est situé sur le territoire de la Ville de Lavaltrie;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a investi un montant de 42 471,17 \$, taxes nettes incluses, pour l'ensemble des travaux admissibles audit programme pour l'année 2022-2023;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que la Ville de Lavaltrie adopte le rapport de ces dépenses dans le cadre du *Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) – Volet 3* du ministère des Transports du Québec, pour l'année 2022-2023;

Que le montant total des dépenses déclarées dans ce rapport s'élève à 42 471,17 \$ taxes nettes incluses, pour l'entretien de l'ensemble du segment de la Route Verte admissible à l'aide financière;

Que madame Julie Morand, assistante-trésorière, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, tout document relatif à ce dossier.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-05-18

Octroi de contrat - acquisition de canons à neige

ATTENDU les manifestations tangibles des changements climatiques sur l'offre de service en loisirs, notamment sur la qualité d'enneigement des glissades situées au parc Gérard-Lavallée;

ATTENDU que, depuis 2007, la Ville procède à un enneigement artificiel de la butte par l'entremise d'une entreprise spécialisée;

ATTENDU la sollicitation de plus en plus importante auprès de cette entreprise, son manque de disponibilités et la variation des températures qui limite les temps d'intervention pour l'enneigement;

ATTENDU l'importance d'offrir un environnement sécuritaire pour les utilisateurs des glissades du parc Gérard-Lavallée;

ATTENDU que la Ville souhaite faire l'acquisition de canons à neige pour l'enneigement annuel de ses installations de loisirs, et opérer, à l'interne, cette machinerie;

ATTENDU que, suite à un appel de propositions, l'offre de *HKD Snowmakers* constitue la plus intéressante de par sa fabrication de pièces et d'équipements au Québec et par son délai de livraison;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal octroie le contrat d'acquisition de canons à neige à *HKD Snowmakers* au montant de 104 170 \$, avant taxes;

Que le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, ledit contrat;

Que, pour financer une partie de cette acquisition, le conseil municipal autorise l'affectation d'une somme de 93 400 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté;

Que cette appropriation soit transférée au poste budgétaire 02 701 52 499 - *Enneigement de l'aire de glisse*;

Que les sommes non utilisées de l'excédent de fonctionnement non affecté, pour l'acquisition de canons à neige, soient retournées à l'excédent de fonctionnement non affecté, le cas échéant.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-05-19

Autorisation de signature - entente de prêt de bâtiments - Maison des Jeunes de Lavaltrie

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal autorise madame Nathalie Des Alliers, directrice du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté, ou madame Josée Perreault, chef de division - loisirs et soutien à la communauté, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, une entente de service à intervenir avec la Maison des jeunes de Lavaltrie, relativement au prêt du bâtiment situé au 235, rue Saint-Antoine Nord, et ce, pour une période de 10 ans.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-05-20

Appui - demande de soutien financier au PAC rurales et subvention pour l'aménagement de la cour avant - Maison des jeunes

ATTENDU que l'organisme Maison des jeunes de Lavaltrie a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide aux collectivités rurales (PAC rurales) de la MRC de D'Autray;

ATTENDU que le projet consiste à aménager un parc pour la clientèle adolescente, sur le terrain avant de la Maison des jeunes située au 235, rue Saint-Antoine Nord, et ainsi permettre aux jeunes de se réunir tout au long de l'année;

ATTENDU que le projet : *Aménagement cour avant, Espace jeune* rencontre les objectifs et les critères du PAC rurales de la MRC de D'Autray;

ATTENDU que la Maison des jeunes de Lavaltrie a également déposé une demande d'aide financière maximale de 30 000 \$ pour ce même projet à la Ville;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que la Ville de Lavaltrie appuie la demande d'aide financière au Programme d'aide aux collectivités rurales de la MRC de D'Autray présentée par la Maison des jeunes de Lavaltrie concernant leur projet *Aménagement cour avant, Espace jeune*;

Que le conseil municipal octroie une subvention maximale de 30 000 \$ à la Maison des jeunes de Lavaltrie dans le cadre de ce même projet;

Qu'un montant maximal de 30 000 \$ soit approprié du fonds de parcs et transféré au poste budgétaire 02 701 91 970, *Autres subventions*;

Que les sommes non utilisées du fonds de parcs, pour le projet *Aménagement cour avant, Espace jeune*, soient retournées au fonds de parcs, le cas échéant;

Que le conseil municipal autorise le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, ou la directrice du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté, madame Nathalie Des Alliers, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, tous les documents relatifs à ce dossier.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-05-21

Autorisation de signature - entente de service - Rendez-vous estival ados

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal autorise madame Nathalie Des Alliers, directrice du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté, ou madame Josée Perreault, chef de division - loisirs et soutien à la communauté, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, une entente de service à intervenir avec la Maison des jeunes de Lavaltrie, relativement à l'animation extérieure pour les adolescents en période estivale.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-05-22

Autorisation de dépôt - Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains - sentier polyvalent urbanisation

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie, dans le cadre des travaux d'urbanisation d'une partie de la route 131, souhaite mettre en place une piste multifonctionnelle (sentier polyvalent) afin de favoriser les transports actifs sur son territoire;

ATTENDU que le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU);

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU que le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 186 313, 18 \$ toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au ministère des Transports et de la Mobilité durable est de 93 157 \$;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière auprès du Ministère, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser l'un de ses représentants à signer cette demande;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU);

Que le conseil municipal confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur dans le cadre du TAPU reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

Que le conseil municipal certifie que madame Nathalie Des Alliers, directrice du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté, est dûment autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, tout document ou toute entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-05-23

Appui - demande d'aide financière au PAC rurales - Coopérative de solidarité du Café culturel de la Chasse-galerie

ATTENDU que la *Coopérative de solidarité du Café culturel de la Chasse-galerie* a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide aux collectivités rurales (PAC rurales) de la MRC de D'Autray;

ATTENDU que le projet de la *Coopérative de solidarité du Café culturel de la Chasse-galerie* vise la construction d'une terrasse devant le bâtiment situé au 1351, rue Notre-Dame;

ATTENDU que ce projet rencontre les objectifs de la planification stratégique de la Ville de Lavaltrie en ayant pour but de dynamiser et d'animer le centre-ville de Lavaltrie, tout en attirant des visiteurs;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Francine Ranger
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal appuie le projet déposé par la *Coopérative de solidarité du Café culturel de la Chasse-galerie* au Programme d'aide aux collectivités rurales de la MRC de D'Autray pour la construction d'une terrasse devant le bâtiment situé au 1351, rue Notre-Dame.

Que le conseil municipal autorise le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, ou la directrice du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté, madame Nathalie Des Alliers, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, tous les documents relatifs à ce dossier.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-05-24

Autorisation de signature - entente de partenariat - Café culturel de la Chasse-galerie

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal autorise madame Nathalie Des Alliers, directrice du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté, ou madame Amélie Boutin, chef de division - culture et patrimoine, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, l'entente de partenariat à intervenir avec la *Coopérative de solidarité du Café culturel*

de la Chasse-Galerie, relativement à la diffusion et à l'animation culturelle.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-05-25

Autorisation de signature - protocole d'entente (emphytéose) - Café culturel de la Chasse-galerie

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal autorise monsieur le maire, Christian Goulet, et le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, le protocole d'entente à intervenir avec la Coopérative de solidarité du Café culturel de la Chasse-Galerie, relativement à l'établissement d'une emphytéose.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-05-26

Partenariat et autorisation de participation - 10e anniversaire du RGAL

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par madame Marie-Pier Villeneuve

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie autorise le versement d'une somme de 1 000 \$ à titre de partenaire au 10^e anniversaire du Regroupement des gens d'affaires de Lavaltrie;

Que le conseil municipal autorise monsieur le maire, Christian Goulet, messieurs les conseillers, Jocelyn Guévremont, Pascal Tremblay, Denis Moreau et Robert Pellerin, mesdames les conseillères, Francine Ranger, Lisette Falker, Anne Charlot-Mayrand et Marie-Pier Villeneuve ainsi que le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, à participer à cet événement qui se déroulera le 30 mai prochain à Lavaltrie;

Que les frais des trois billets non inclus au partenariat soient assumés par la Ville, au coût de 30 \$ par personne plus taxes;

Que ces sommes soient imputées au poste budgétaire 02 621 50 970 - *Activités Développement économique*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-05-27

Ratification - nomination - manoeuvre parcs et bâtiments

ATTENDU que des postes réguliers à temps complet de manoeuvre parcs et bâtiments au Service des travaux publics sont vacants;

ATTENDU la recommandation de la directrice générale adjointe - Services administratifs et ressources humaines, madame Karine

Brousseau, de retenir la candidature de monsieur Nelson Alzate à l'un de ces postes;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Francine Ranger
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal ratifie la nomination de monsieur Nelson Alzate au poste de manœuvre parcs et bâtiments au Service des travaux publics;

Que cette nomination soit effective en date du 24 avril 2023 et que la rémunération soit celle prévue à la convention collective;

Que monsieur Alzate soit soumis à une période d'essai de six mois;

Que les autres conditions de travail soient celles prévues à la convention collective en vigueur et à la lettre d'entente.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-05-28

Ratification - nomination - coordonnatrice en horticulture

ATTENDU la création d'un poste régulier à temps partiel de coordonnateur en horticulture au Service des travaux publics;

ATTENDU la recommandation de la chef de division ressources humaines, madame Marie-Andrée Leclerc, de procéder à la nomination de madame Chantal Saulnier à ce poste;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que le conseil municipal ratifie la nomination de madame Chantal Saulnier au poste de coordonnatrice en horticulture au Service des travaux publics;

Que cette nomination soit effective en date du 17 avril 2023 et que la rémunération soit celle prévue à la convention collective à l'échelon 5;

Que les autres conditions de travail soient celles prévues à la convention collective en vigueur.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-05-29

Ratification - nomination - hortultrice

ATTENDU qu'un poste régulier d'hortultrice à temps partiel au Service des travaux publics était vacant;

ATTENDU la recommandation de la chef de division ressources humaines, madame Marie-Andrée Leclerc, de retenir la candidature de madame Julie Langlais à ce poste;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal ratifie la nomination de madame Julie Langlais au poste régulier d'horticultrice à temps partiel au Service des travaux publics;

Que cette nomination soit effective en date du 11 avril 2023 et que la rémunération soit celle prévue à la convention collective à l'échelon 5 de la fonction d'horticultrice;

Que les autres conditions de travail soient celles prévues à la convention collective en vigueur.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-05-30

Embauche et nomination - manoeuvre parcs et bâtiments

ATTENDU que des postes réguliers à temps complet de manoeuvre parcs et bâtiments au Service des travaux publics sont vacants;

ATTENDU la recommandation de la chef de division ressources humaines, madame Marie-Andrée Leclerc, de retenir la candidature de monsieur Alexis Hébert à l'un de ces postes;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal procède à la nomination de monsieur Alexis Hébert au poste de manoeuvre parcs et bâtiments au Service des travaux publics;

Que cette nomination soit effective en date du 1^{er} mai 2023 et que la rémunération soit celle prévue à la convention collective à l'échelon 2;

Que monsieur Hébert soit soumis à une période d'essai de 1 040 heures travaillées;

Que monsieur Hébert complète les étapes pour obtenir le permis de la classe 3 auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec au cours de sa période d'essai pour confirmer son statut de personne salariée régulière;

Que les autres conditions de travail soient celles prévues à la convention collective en vigueur.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-05-31

Embauche et nomination - manoeuvre parcs et bâtiments

ATTENDU que des postes réguliers à temps complet de manoeuvre parcs et bâtiments au Service des travaux publics sont vacants;

ATTENDU la recommandation de la chef de division ressources humaines, madame Marie-Andrée Leclerc, de retenir la candidature de monsieur Alexis Charrette-Richard à l'un de ces postes;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal procède à la nomination de monsieur Alexis Charrette-Richard au poste de manoeuvre parcs et bâtiments au Service des travaux publics;

Que cette nomination soit effective en date du 2 mai 2023 et que la rémunération soit celle prévue à la convention collective à l'échelon 4;

Que monsieur Charrette-Richard soit soumis à une période d'essai de 1 040 heures travaillées;

Que monsieur Charrette-Richard complète les étapes pour obtenir le permis de la classe 3 auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec au cours de sa période d'essai pour confirmer son statut de personne salariée régulière;

Que les autres conditions de travail soient celles prévues à la convention collective en vigueur.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-05-32

Embauche et nomination - manoeuvre parcs et bâtiments

ATTENDU que des postes réguliers à temps complet de manoeuvre parcs et bâtiments au Service des travaux publics sont vacants;

ATTENDU la recommandation de la chef de division ressources humaines, madame Marie-Andrée Leclerc, de retenir la candidature de monsieur Antoine Jean à l'un de ces postes;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal procède à la nomination de monsieur Antoine Jean au poste de manoeuvre parcs et bâtiments au Service des travaux publics;

Que cette nomination soit effective en date du 3 mai 2023 et que la rémunération soit celle prévue à la convention collective à l'échelon 2;

Que monsieur Jean soit soumis à une période d'essai de 1 040 heures travaillées;

Que monsieur Jean complète les étapes pour obtenir le permis de la classe 3 auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec au cours de sa période d'essai pour confirmer son statut de personne salariée régulière;

Que les autres conditions de travail soient celles prévues à la convention collective en vigueur.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-05-33

Nomination - concierge

ATTENDU qu'un poste régulier à temps complet de concierge au Service des travaux publics est vacant;

ATTENDU la recommandation de la chef de division ressources humaines, madame Marie-Andrée Leclerc, de procéder à la nomination de madame Marisol Rojas Carvajal à ce poste;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal procède à la nomination de madame Marisol Rojas Carvajal au poste de concierge au Service des travaux publics;

Que cette nomination soit effective en date du 1^{er} mai 2023 et que la rémunération soit celle prévue à la convention collective à l'échelon 7;

Que les autres conditions de travail soient celles prévues à la convention collective en vigueur.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-05-34

Embauche et nomination - technicienne en comptabilité

ATTENDU qu'un poste régulier à temps complet de technicien en comptabilité aux Services administratifs est vacant;

ATTENDU la recommandation de la chef de division ressources humaines, madame Marie-Andrée Leclerc, de retenir la candidature de madame Valérie Thibault à ce poste;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal procède à la nomination de madame Valérie Thibault au poste de technicienne en comptabilité aux Services administratifs;

Que cette nomination soit effective en date du 8 mai 2023 et que la rémunération soit celle prévue à la convention collective à l'échelon 4;

Que madame Thibault soit soumise à une période d'essai de 1 040 heures travaillées;

Que les autres conditions de travail soient celles prévues à la convention collective en vigueur.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-05-35

Autorisation de signature - Entente de terminaison d'emploi - transaction et quittance

ATTENDU que suivant une rencontre entre la Direction générale et l'employé 020031, il a été discuté d'un commun accord de mettre un terme au lien d'emploi entre ce dernier et la Ville;

ATTENDU l'entente de terminaison d'emploi, transaction et quittance entre l'organisation et l'employé 020031;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que la directrice générale adjointe - Services administratifs et ressources humaines, madame Karine Brousseau, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, l'entente de terminaison d'emploi, transaction et quittance entre l'organisation et l'employé 020031 en date du 1^{er} mai 2023.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Dépôt - Embauche et démission par délégation de pouvoir du directeur général

La greffière soumet pour information et selon le règlement de délégation de pouvoir 224-1-2020, le rapport d'embauches et de démissions soumis, par délégation de pouvoir, du directeur général.

2023-05-36

Autorisation de signature - entente intermunicipale - carrières et sablières

Il est proposé par madame Francine Ranger
Appuyé par madame Lisette Falker

Que le conseil municipal autorise monsieur le maire, Christian Goulet, et monsieur le directeur général, Marc-Olivier Breault, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, l'entente intermunicipale à intervenir avec la municipalité de Saint-Thomas et la municipalité de Lanoraie, relativement au partage des sommes provenant de l'imposition d'un droit aux exploitants de carrières et sablières.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-05-37

Autorisation de signature - Avenant – Entente de collaboration avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec – Urbanisation partie de route 131

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie, par le biais de sa résolution 2014-09-14, a retenu les services professionnels en ingénierie de la firme *WSP Canada inc.*, pour la réalisation d'une étude de circulation visant à obtenir des recommandations sur un éventuel réaménagement de la route 131, dans le secteur compris entre la rivière Saint-Jean et la rue Jolibourg;

ATTENDU que, le 18 mai 2016, la Ville de Lavaltrie octroyait un mandat à la firme d'ingénierie *Les Services EXP inc.*, pour la réalisation d'une étude avant-projet visant l'urbanisation d'une section de la route 131, et ce, dans le but de présenter une demande de permission de voirie au ministère des Transports du Québec (MTQ);

ATTENDU que, le 5 février 2018, la Ville de Lavaltrie octroyait, à la suite d'un processus d'appel d'offres public, au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final, soit la firme *Comeau Experts-Conseils* qui est devenue par la suite la firme *Shellex Groupe Conseil*, un mandat pour la réalisation des plans et devis des travaux de l'urbanisation d'une section de la route 131;

ATTENDU que, le 4 février 2019, la Ville de Lavaltrie autorisait un avenant au contrat de la firme *Shellex Groupe Conseil* (anciennement *Comeau Experts-Conseils*), pour la préparation des plans et devis des feux de circulation supplémentaires incluant les comptages et les analyses pour l'élaboration des paramètres de programmation visant la synchronisation des quatre feux de circulation prévus au concept d'urbanisation d'une section de la route 131;

ATTENDU que, dans le cadre des deux contrats octroyés à la firme *Shellex Groupe Conseil*, cette dernière devait conceptualiser et rédiger les plans et devis en conformité avec les normes en vigueur pour les travaux routiers;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a signé, le 22 juin 2021, une entente de collaboration avec le ministère des Transports du Québec (MTQ) visant la réalisation de travaux d'urbanisation d'une partie de la route 131, localisée entre la rivière Saint-Jean et la rue Donat-Hénéault;

ATTENDU que cette entente stipule que la Ville de Lavaltrie est le maître d'œuvre pour la réalisation de ces travaux sur ce tronçon qui relève de la juridiction du MTQ;

ATTENDU que cette entente stipule également que la Ville de Lavaltrie doit réaliser les travaux tels qu'ils ont été approuvés par le MTQ;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie s'est adjoint les services de la firme d'ingénierie *WSP Canada inc.*, pour effectuer la surveillance du chantier de construction et que ce mandat a été octroyé le 5 juillet 2021, suivant un processus d'appel d'offres public;

ATTENDU que la Ville a octroyé, le 7 mars 2022, à la suite d'un processus d'appel d'offres public, le contrat à *BLR excavation* pour la réalisation des travaux d'urbanisation d'une partie de la route 131;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a également octroyé, le 2 mai 2022, un mandat à la firme *Solmatech inc.*, pour effectuer le contrôle qualitatif et les tests de laboratoire;

ATTENDU que ces travaux ont commencé en juillet 2022 et qu'en date du 1^{er} mai 2023, ils ne sont pas terminés;

ATTENDU qu'en cours de construction, des problèmes d'accessibilité pour le camionnage lourd ont été constatés à certaines intersections;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à des modifications de la configuration de ces intersections et que, pour ce faire, un avenant à l'entente de collaboration avec le MTQ doit intervenir, permettant ainsi la réalisation de ces travaux;

ATTENDU la volonté de la Ville de Lavaltrie de remédier à la problématique de circulation du camionnage lourd sur la section de la route 131 visée par les travaux d'urbanisation;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

Que la Ville de Lavaltrie signifie au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec qu'un avenant à l'entente de collaboration numéro 201601 est nécessaire, notamment en ce qui concerne la modification des plans, la réalisation des travaux ainsi que le financement de ceux-ci, et ce, dans le but qu'elle soit en mesure d'adresser la problématique de circulation du camionnage lourd et ainsi finaliser les travaux d'urbanisation de la route 131;

Que le conseil municipal autorise monsieur le maire, Christian Goulet, et le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, un avenant à l'entente de collaboration en cours avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable, dans le cadre des travaux d'urbanisation d'une partie de la route 131.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-05-38

Adoption du règlement numéro 244-4-2023

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 244-4-2023 intitulé : *Règlement aux fins de décréter une augmentation de 855 000 \$ du fonds de roulement*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-05-39

Adoption du règlement numéro 275-2-2023

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand

Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 275-2-2023 intitulé : *Règlement modifiant le règlement numéro 275-2020 relatif aux animaux et plus spécifiquement les modalités entourant la saisie de chiens*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-05-40

Adoption du règlement numéro 288-5-2023

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 288-5-2023 intitulé : *Règlement modifiant le règlement relatif au stationnement et à la circulation, et plus spécifiquement certains noms de rues*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-05-41

Appropriation de l'excédent de fonctionnement - mandats de services professionnels

ATTENDU que plusieurs projets d'infrastructures sont en cours d'élaboration et que, préalablement à leur réalisation, des mandats de services professionnels devront être octroyés pour des analyses de faisabilité, la rédaction de plans et devis ainsi que pour de la surveillance de chantier;

ATTENDU que des crédits budgétaires supplémentaires sont nécessaires pour réaliser ces mandats de services professionnels;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Francine Ranger
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise une appropriation maximale de 350 000 \$, provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté, pour réaliser divers mandats de services professionnels;

Que cette somme soit transférée au poste budgétaire 02 130 00 411 - *Études et analyses de projets*;

Que les sommes non utilisées pour la réalisation de ces mandats de services professionnels soient retournées à l'excédent de fonctionnement non affecté, le cas échéant.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-05-42

Abrogation de la résolution 2023-02-40 - Autorisation de participation - Assises de l'UMQ

ATTENDU que le conseil municipal a, par le biais de la résolution 2023-02-40, autorisé la participation de certains élus aux Assises 2023 de l'Union des municipalités du Québec;

ATTENDU qu'il y a lieu d'apporter des changements quant aux participants au congrès annuel;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Robert Pellerin
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal autorise mesdames les conseillères, Marie-Pier Villeneuve, Anne Charlot-Mayrand et Lisette Falker ainsi que messieurs les conseillers, Denis Moreau, Pascal Tremblay et Jocelyn Guévremont à participer aux Assises 2023 de l'Union des municipalités du Québec, du 3 au 5 mai 2023, à Gatineau;

Que les frais d'inscription soient assumés par la Ville et que les frais d'hébergement, de déplacement et de repas soient remboursés, le cas échéant, sur présentation de pièces justificatives.

Que la présente résolution abroge et remplace la résolution 2023-02-40.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-05-43

Campagne biscuits sourires - Société de l'Autisme de Lanaudière

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie autorise le versement d'une somme de 360 \$ pour la campagne de biscuits sourires à la Société de l'Autisme de Lanaudière, à titre de soutien financier;

Que cette somme soit imputée au poste budgétaire 02 110 00 970
Subvention et dons des élus.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-05-44

Proclamation de la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

ATTENDU que la *Charte québécoise des droits et libertés de la personne* reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

ATTENDU que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

ATTENDU que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

ATTENDU que le 17 mai est la *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie*, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la *Fondation Émergence* dès 2003;

ATTENDU qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la *Fondation Émergence* dans la tenue de cette journée;

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que le conseil municipal proclame le 17 mai *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie* et souligne cette journée.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Autorisation de dépenses et dépôt du rapport budgétaire

Le trésorier dépose le rapport relatif aux autorisations des dépenses accordées par les fonctionnaires ou employés responsables d'activités budgétaires ainsi qu'un rapport budgétaire, pour la période du 1^{er} jour du calendrier du mois au dernier jour du calendrier du mois.

2023-05-45

Autorisation de paiement - comptes à payer

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal autorise le paiement des déboursés du 4 avril au 1^{er} mai 2023 de la Ville de Lavaltrie, incluant les dépenses du fonds d'administration et les dépenses en immobilisation, le tout pour une somme de 2 389 067,87 \$, selon le rapport déposé par le Service de la trésorerie, en date du 27 avril 2023, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Période de questions

Lors de la période de questions, il y a eu différentes interventions de la part des personnes présentes.

2023-05-46

Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 21 h 37.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Christian Goulet, maire

Marie-Josée Charron, greffière

Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)

Je soussigné, Christian Goulet, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 2^e jour du mois de mai 2023.

Christian Goulet, maire